

# Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Lundi 19 décembre 2016 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 8 décembre 2016 s'est tenu en Mairie de Mizoën le lundi 19 décembre 2016 à 18H30.

**Etaient présents** : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel

**Etait absent** : SEVERAC Pascal

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations : la rénovation de l'éclairage public au village et une subvention à l'association Freneytique.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

*Décision du 19 octobre 2016* : acceptation du devis de la société GERARD et PEYSSON, 38130 ECHIROLLES, pour la fourniture d'une serrure digitale pour la salle des fêtes avec badges et système de programmation. Montant de la dépense : 2 503,52 € TTC.

*Décision du 31 octobre 2016* : acceptation du devis de la société EGSOL, 38610 GIERES, pour une étude géotechnique de conception phase projet (mission G2 PRO) pour le confortement des murs de soutènement d'accès à la bergerie. Montant du devis : 2 880,00 € TTC.

*Décision du 10 novembre 2016* : acceptation du devis de la société VINAY MATERIEL, 38400 SAINT MARTIN D'HERES, concernant l'achat de vêtements de travail pour les employés techniques. Montant de la dépense : 1 207,11 € TTC.

*Décision du 9 décembre 2016* : commande à IKEA GRENOBLE de mobilier pour la salle polyvalente. Montant de l'acquisition : 1 232,08 € TTC.

*Décision du 13 décembre 2016* : acceptation du devis de la société ATMO Géomètres-Experts, concernant le bornage du domaine public au hameau de Singuigneret. Montant du devis : 1 080 € TTC.

Monsieur le Maire précise que des badges d'accès à la salle des fêtes sont disponibles en mairie dans les mêmes conditions que les anciennes clés (location de la salle ou événements particuliers). Ce système digital a l'avantage de sécuriser l'accès à cet équipement public (programmation des badges pour une ouverture de la porte aux jours et heures définies au préalable). Concernant la sécurisation de l'accès à la bergerie, les employés communaux ont commencé les travaux pour modifier l'accès selon les préconisations de l'étude géotechnique. L'achat de mobilier pour la salle des fêtes permet d'améliorer l'accueil des artistes dans le cadre des spectacles organisés par le CCAS.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ce compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCO**

Monsieur le Maire informe les élus que la loi NOTRe transfère au 01/01/2017 la compétence promotion du tourisme et office du tourisme aux communautés de communes, hors stations classées ou en cours (2 Alpes, l'Alpe d'Huez, Oz en Oisans et Vaujany pour l'Oisans). L'animation touristique n'est quant à elle pas transférée : une réflexion sur l'avenir du festival des randonnées musicales est en cours au niveau du SIEPAF. Dans le cadre de ce transfert, la création de l'office du tourisme de la vallée du Ferrand en 2016 permet la prise en charge par la CCO d'une partie du poste de directeur du SIEPAF. Ce transfert de charge vers la CCO va conduire celle-ci à mettre en œuvre une taxe de séjour commune à l'ensemble des communes (hors stations classées ou en cours) y compris dans les communes comme Mizoën qui n'avaient pas instauré cette taxe.

Les prochaines compétences devant être transférées aux communautés de communes sont le document d'urbanisme communal type PLU ou carte communale (2017) et l'eau et l'assainissement (2020). Pour le document d'urbanisme les communes ont toutefois la possibilité de refuser ce transfert, la décision interviendra avant le 31 mars 2017.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la modification des statuts de la CCO :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE TITULAIRE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la mise en place de cette prime (qui remplace toutes les autres) pour le personnel administratif en mai 2016, il y a lieu de faire de même par anticipation de la parution des textes applicables pour le personnel technique. Monsieur le Maire propose de ne l'appliquer qu'au personnel titulaire. Monsieur PINATEL estime la distinction entre personnel titulaire et non-titulaire injuste. Monsieur le Maire rappelle que la titularisation est soumise à l'obtention d'un concours ou d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE), qui sont des démarches personnelles.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la mise en œuvre du RIFSEEP dès la parution des textes applicables pour le personnel technique titulaire :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

## **MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF : DECISION N°1**

Monsieur le Maire explique que des recettes non prévues au budget primitif ont été encaissées, notamment le paiement de la location de l'indivis avec la Grave par l'AFP de La Grave (2012 à 2016), le reversement par le SIEPAF de la mise à disposition d'un employé communal pour le remplacement en partie du congé maladie du chauffeur du SIEPAF. Le montant des recettes non prévues est de 12 500 €. Il y a lieu, pour respecter la règle d'équilibre du budget, d'inscrire le même montant en dépense, affecté aux charges de personnel.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la modification n°1 du budget primitif 2016 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **INSTALLATION D'UN RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE A LA MAIRIE**

Des travaux, d'un montant de 4 000 € HT, ont été entrepris pour améliorer l'accueil des usagers et moderniser le fonctionnement du secrétariat par l'installation d'un standard téléphonique basic. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de 40 % de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan en faveur de la ruralité.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de ces travaux et la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **TOITURES MAIRIE ET FOUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que l'autorisation de lancer les marchés et les demandes de subventions ont été approuvés lors du dernier conseil municipal. Depuis le Département a restreint ses interventions financières et la Région Auvergne Rhône Alpes a lancé un plan en faveur de la ruralité. Aussi, il y a lieu de modifier le plan de financement de cette opération.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la modification du plan de financement de ces travaux :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **ACQUISITION DU TERRAIN DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'assemblée d'acheter le terrain de tennis. Les demandes de subventions déposées ont toutes été rejetées. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes et une aide parlementaire pour permettre cette acquisition. Par ailleurs il informe l'assemblée qu'un technicien de la Fédération Française de tennis est venu voir le terrain. Ce technicien estime ce terrain parfaitement adapté à la pratique d'un tennis de loisir, il encourage la création d'un club dès que l'acquisition aura été faite et propose des conseils et techniques pour entretenir correctement ce terrain. Par ailleurs il estime le prix d'achat cohérent avec le coût d'un équipement neuf.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la modification du plan de financement de cette acquisition :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **SUBVENTION A LA MANIFESTATION POUR LA REOUVERTURE DU TUNNEL DU CHAMBON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'office de tourisme de La Grave-La Meije organise les 27 et 28 décembre les « illuminations de la Meije » pour fêter l'ouverture du tunnel et lancer la saison. Des illuminations seront projetées sur le barrage et l'ancienne cimenterie du Chambon et un accueil des touristes sera organisé sur le parking avec boissons chaudes. L'OT sollicite l'aide financière et logistique de la Commune. Les élus proposent la prise en charge de la location et du transport du groupe électrogène nécessaire à la projection des illuminations sur le barrage et l'ancienne cimenterie.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la participation de la Commune à l'évènement « illuminations de la Meije » telle que définie ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE**

---

Suite au diagnostic réalisé début 2016, le SEDI a proposé le phasage des travaux préconisés, à savoir la rénovation de l'existant (rétrofit). Dans un premier temps 2 tranches seraient lancées au village pour un montant total de 44 177 € HT, pris en charge à 40% par le SEDI. Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le reste à charge.

Madame MIALON salue ces travaux car elle juge l'éclairage public de très mauvaise qualité et les lampadaires inesthétiques. Elle propose de les faire modifier par les employés communaux (sciage des cadres de verre). Monsieur le Maire approuve cette proposition mais précise qu'elle ne pourra être réalisée dans des délais raisonnables car le MANITOU est indisponible.

Monsieur PINATEL préconise de modifier les lampadaires, notamment au hameau des Aymes, en abaissant la lumière pour ne pas gêner les riverains et éclairer uniquement la chaussée.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de ce projet et du plan de financement :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'EDITION DU LIVRE « CHAMBON DANS L'OMBRE D'UN GEANT »**

---

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention de l'association Freneytique pour l'édition d'un livre intitulé « Chambon dans l'ombre d'un géant » dont la parution est prévue fin 2017.

Monsieur BEAUME exprime son soutien à cette initiative et estime que ce genre de livre ne peut voir le jour sans l'aide des collectivités concernées. Au regard des aides précédemment allouées par la Commune, il lui apparaît difficile de refuser une aide. Les élus abondent et proposent que l'aide allouée prenne la forme d'une précommande de livres à hauteur de 500 €. Ces livres pourraient être distribués dans le colis des anciens 2017.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la subvention à l'association Freneytique pour l'édition du livre : « Chambon dans l'ombre d'un géant »

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Carte communale :**

Le diagnostic paysager rendu par le bureau d'étude a été corrigé et amendé. Il s'agit maintenant d'attendre la décision des communes quant au transfert de la compétence document d'urbanisme à la CCO pour lancer la phase préconisations.

Lié au document d'urbanisme, Monsieur le Maire confirme qu'une demande d'autorisation n'est pas nécessaire pour des travaux de peinture de toit, à condition d'utiliser les couleurs gris ou bleu ardoise et en respectant l'ensemble environnant.

**Palmarès fleurissement 2016 :**

La Commune de Mizoën conserve le label 3 fleurs dans la catégorie 5 communes de montagne avec une note entre 75 et 79,9 / 100. Deux particuliers ont été primés également : Mme DONNET dans la catégorie 1 (balcon ou terrasses visible de la rue) et Mme GONON dans la catégorie 2 (maison avec jardin très visible de la rue).

**Bois RS 1091 :**

Maintenant que la RS1091 est fermée, il est possible, en coordination avec le D38, d'aller chercher le bois coupé en bordure de chaussée. Les élus à l'unanimité proposent que des dates d'ouverture soient définies et annoncées à l'avance et que les personnes intéressées s'organisent entre elles pour réaliser le travail. Les employés communaux peuvent être mis à disposition avec du matériel à la demande, en contrepartie une facturation de prestation de service (matériel et main d'œuvre) sera émise au demandeur.

**Epicerie des Ors :**

L'actuel locataire s'interroge quant à une fermeture hivernale de ce commerce compte tenue de la faible activité. Bien que les élus n'approuvent pas cette fermeture qui va à l'encontre du fondement de cette épicerie, ils s'accordent pour accepter la résiliation du bail à la demande du locataire. Une réflexion sera ensuite menée pour définir l'avenir de ce commerce et contractualiser un nouveau bail.

**Saisine informatique et coordonnées de la mairie**

Pour être en conformité avec le décret publié le 22/10/16, la commune met à votre disposition l'adresse mail [mizoen-accueil@orange.fr](mailto:mizoen-accueil@orange.fr) sur laquelle un accusé d'enregistrement électronique sera envoyé à chaque message entrant. Une information est jointe au présent procès-verbal.

De plus, suite aux travaux sur le réseau informatique et téléphonique, voici les coordonnées de la mairie :  
Téléphone : 04 76 80 11 39 (inchangé) - Fax : 04 76 80 31 45.

**Recensement au 01/01/2017**

La population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 passe à 200 habitants ! (197 actuellement)

Séance levée à 21h30

\* / \* / \* / \*

Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et invitent tous les habitants à la salle polyvalente

**Samedi 7 janvier 2017 à 19h00 à l'occasion des vœux du Maire**

\* / \* / \* / \*